

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'Administration des Facteurs lyonnais, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la Liberté, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4.—Affranchir.

Avis essentiel.

Depuis quelques jours il se vend, dans les rues de Lyon, un nouveau journal de Paris du nom de *La Liberté*. Un grand nombre de citoyens, qui croyaient se procurer le journal du même nom du département du Rhône, ne se sont aperçus de leur erreur qu'après l'acquisition, qui ne remplissait pas leur but.

Nous croyons, en conséquence, devoir recommander aux citoyens qui tiennent au journal la *Liberté* de Lyon, de ne pas s'en tenir à la reconnaissance du titre, dont l'apparence, au premier abord, est la même que celle de son homonyme de Paris, mais de bien s'assurer que la feuille contient son second titre *Journal de Lyon*.

Lyon, 29 avril.

Proclamation officielle des élections du département du Rhône :

LAFORÉST	126,745 voix.
DOUTRE	104,891
AUBERTIER	84,644
LACROIX	80,969
LORTET	83,664
MORTEMART	71,746
BENOIT	63,981
PAULIAN	64,057
MOURAUD	59,774
GOURD	59,435
CHANAY	54,604
FERROUILLAT	53,406
PELLETIER	43,471
GREPPO	43,194

Les élections sont accomplies. Les quatorze représentants du département du Rhône à l'Assemblée nationale ont été proclamés hier soir, du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville.

Depuis longtemps déjà, la foule agitée, impatiente, encombra la place des Terreaux et préjugait le résultat du scrutin que de nombreuses indiscretions lui avaient fait soupçonner. Les noms des députés couraient de bouche en bouche, accueillis par les uns avec une ardente sympathie, repoussés par d'autres avec les commentaires les plus significatifs.

A ces symptômes des passions qui animaient les différents

groupes, on devait s'attendre à une explosion turbulente. La lutte entre les opinions opposées touchait à son terme, et il était probable que les vaincus mêleraient leurs huées et leurs sifflets aux applaudissements des vainqueurs.

A sept heures et quart la porte du balcon s'est ouverte et la proclamation officielle a commencé.

Si l'impression produite sur la masse par cet appel fait en son nom, au nom de la souveraineté nationale, a été profonde, elle est restée du moins presque silencieuse.

Quelques noms à peine ont soulevé des manifestations bruyantes rapidement comprimées. La population lyonnaise a compris dans toute son importance, dans toute sa solennité le grand acte qui s'accomplissait : elle semblait se demander une dernière fois, si ces hommes, ses égaux, la veille, aujourd'hui les arbitres suprêmes de ses destinées, étaient vraiment dignes du mandat qu'elle leur avait confié et de la tâche qu'ils acceptaient.

L'instinct généreux et élevé du peuple le met, en une seconde, à la hauteur des circonstances les plus graves, et les plus sérieuses, c'est aux députés à se placer à son niveau, à se souvenir des majorités immenses qu'ils ont obtenues, à ne point déchoir dans l'estime et la considération publiques, qui leur ont ouvert cette Assemblée constituante, la pierre angulaire de l'édifice républicain, cette Assemblée nationale qui doit faire à la patrie son premier pas, et le plus décisif, vers l'avenir!

Aux hommes de la violence.

La lutte et le mouvement sont de l'essence d'un gouvernement républicain ; c'est pourquoi il suppose, dans la nation qui l'a adopté, un certain degré de culture intellectuelle et morale. Quand un peuple, trompé par ses aspirations instinctives vers un avenir de liberté, échappe trop vite aux initiations du pouvoir absolu, et aux tempéraments des royautés constitutionnelles, chacun de ses progrès est marqué par quelque chute profonde, ou par l'enfantement d'une tyrannie nouvelle. Mais quand l'époque de son affranchissement définitif est venue ; lorsque le divorce se fait sans violence entre sa destinée et celle des rois, malgré les luttes passagères occasionnées par toute transaction subite, malgré les alternatives de sérénité et d'effroi qui changent son horizon politique, on peut dire que désormais il marche dans la voie régulière du progrès social.

Tout mouvement suppose la perception d'un but vers lequel tend la volonté particulière de l'individu ou la volonté collective de tout un peuple.

Dans une société éclairée sur ses besoins comme la nôtre, ce but est identique. Il y a accord entre les deux ennemis prêts à se combattre, avec les armes de la parole, ou sur les champs de bataille. Tous nous voulons maintenir la libre ex-

pansion des idées, la liberté pour tous de s'unir dans la poursuite d'un intérêt commun. Tous nous voulons que le travailleur et le pauvre, échappés aux amères préoccupations du besoin, demandent autre chose aux révolutions que du pain et du travail ; que, réintégrés dans la jouissance d'un sol fécond en richesses, ils sachent donner du prix à la possession de leur liberté morale et au développement de leur intelligence.

Le mouvement social n'est que l'initiative progressive de l'homme à la vie de l'intelligence et du cœur. En fertilisant la terre, en faisant de ses produits une répartition plus équitable, l'humanité aplanit la route qui la conduit à son but final, le perfectionnement de l'individu. Pour y arriver, tous ne veulent pas prendre le même chemin. Diversité des moyens dans l'unité d'une même tendance, voilà le secret de la lutte qui va s'ouvrir et qui s'est déjà manifestée dans le cercle plus étendu des luttes électorales.

Il ne s'agit plus de discuter si la France sera République ou monarchie ; la question est jugée irrévocablement. La royauté a clos ses destinées dans la honte. Tout ce qui ne laisse pas un souvenir de gloire est mort à jamais. Personne ne défendrait la Convention si elle n'avait pour escorte dans l'histoire que les nombreuses victimes qu'elle a envoyées à l'échafaud. Mais elle a sauvé la nationalité, et les bourreaux se perdent dans la foule des soldats!

La lutte est tout entière entre ceux qui veulent la République par le peuple, formulée par son génie sincèrement consulté, et ceux qui prétendent nous imposer les rêves de leur ambition et puiser l'immortalité dans la violence qu'ils auront faite aux instincts de tout un pays. Non contents d'avoir renversé la royauté et déblayé le chemin, ils songent à nous donner une République à leur effigie ; pour y parvenir, tous les moyens leur semblent légitimes. Tout en proclamant les droits inaliénables de la souveraineté nationale, ils croient que momentanément elle a besoin d'être tenue dans la tutelle de la peur ou d'une aveugle irritation. A leur point de vue, le temps n'entre pour rien dans la solution des problèmes auxquels se rattachent la prospérité générale et la réhabilitation des classes, jusqu'ici déshéritées de tous leurs droits.

Ils ne voient pas dans la société un monde soumis à une loi invariable de progrès, mais un sol qu'il faut remuer sans cesse pour qu'il ne reste pas en friche.

Ces hommes s'intitulent républicains de la veille parce qu'ils épousent des traditions que tout le monde repousse, parce que la première révolution doit selon eux donner à la nouvelle, non-seulement la sanction de ses principes et de ses grandeurs, mais encore celle de ses violences. Ils comptent pour rien le demi-siècle qui nous en sépare.

Les fautes de la démocratie en 1793 ont éclairé les vrais amis de la liberté.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 30 avril 1848.

AGIB.

(Suite. — Voir les numéros des 27, 28 et 29 avril.)

Rose marchait le plus près qu'elle pouvait du jeune Turc ou d'Agib ; elle étudiait sa manière de marcher, elle cherchait dans l'obscurité à démêler les traits de son visage et surtout elle écoutait. Elle arriva ainsi sur le port et en face de l'embarcation qui devait transporter Hadgi et Agib hors du port et jusqu'au vaisseau turc qui les attendait dans la rade. Dans ce moment suprême, Agib tourna la tête, et la clarté du jour naissant permit à Mlle Rose de le reconnaître.

— Julien ! Julien ! s'écria-t-elle.

Le jeune homme fit un cri :

— Rose ! Rose !

Agib oublia alors la belle Aïschah, la lutte qu'il devait soutenir contre le prince des démons, Eblis, l'aigrette de diamants dont Hadgi venait de lui faire présent, et jusqu'au chapellet de la Mecque ; il allait se précipiter dans les bras de Rose ; mais quatre nègres vigoureux le soulevèrent comme une plume et le précipitèrent dans la chaloupe. Hadgi y sauta lestement, et douze rameurs firent voler la harque légère, qui sortit du port en glissant sur l'eau telle que l'alcion avant l'orage.

Mlle Rose, plus belle qu'Ariane, fut ainsi abandonnée par un nouveau Thésée. Heureusement le port de Marseille n'est pas désert comme l'était l'île de Naxos.

Les rameurs atteignirent en un clin d'œil le vaisseau turc ;

on monta à bord, les voiles furent déployées, un petit vent léger s'éleva de terre, et le vaisseau prit le chemin de l'Orient. Agib fut installé dans une cabine assez spacieuse et élégamment meublée. Aïschah occupait une pièce voisine. Les futurs époux pouvaient s'entendre et non se voir. Le jeune homme regardait tristement fuir les deux forts qui couronnent le port ; il voyait la ville décroître, se perdre et s'évanouir dans les brumes du matin ; quelques pleurs mouillèrent ses yeux : il lui semblait qu'il se séparait de la meilleure partie de lui-même, son premier amour, ses souvenirs d'enfance, sa patrie, il quittait tout. Peut-être qu'il avait vu Mlle Rose pour la dernière fois. — Hadgi se présenta devant lui :

— Tiens, Agib, lui dit-il en lui tendant un verre rempli d'une liqueur vermeille, bois, et ce breuvage enchanté versera dans ton sein l'oubli du passé et l'espoir consolant d'un bel avenir.

Agib but, et au bout de quelques instants la tristesse s'évola loin de lui. Il se vit à Constantinople, dans un beau palais, entouré d'un nombre infini d'esclaves ; ses écuries étaient pleines des plus beaux chevaux, ses coffre-forts regorgeaient de sèguins ; il était le favori du sultan, et Aïschah, plus belle mille fois que ne l'avait dit son père, était en même temps la plus douce et la plus aimable des épouses.

Agib avait bu de l'opium. Le vaisseau du sultan semblait poussé par le zéphir ; il voguait doucement sur la mer unie et azurée, et, après une heureuse navigation, il entra dans le Bosphore au milieu des acclamations des matelots. Hadgi n'avait point exagéré ses richesses, et il tint loyalement sa parole.

Le jour du mariage arriva. Aïschah, suivant l'usage turc, fut présentée sept fois à son époux, et toujours dans une toilette nouvelle. A la dernière présentation elle ôta son voile, et Agib vit enfin cette jeune fille, plus belle en effet que les odalis-

ques du sultan. Ce n'était pas Mlle Rose ; mais un cœur qui n'eût point été prévenu se serait facilement épris de la belle Aïschah.

Si, d'un côté, Hadgi avait tenu toutes ses promesses ; s'il avait prodigué l'or, les diamants, les palais, les esclaves, les chevaux à celui qui devait délivrer sa fille du démon Eblis, Agib, à son tour, fit de son mieux et entreprit en conscience la cure de sa femme ; il y mit une bonne humeur qui était dans son caractère, une amabilité, une grâce et une galanterie françaises, Hadgi lui tint compte de ses efforts, et se prit pour lui d'une vive amitié. Cependant Agib n'était pas heureux. Loin du pays, le bonheur n'est jamais complet, et Agib avait laissé à Marseille une femme dont le souvenir le troublait malgré lui ; il se retirait donc souvent dans la partie la plus reculée de son palais, et là, seul, il s'abandonnait à ses pensées, et regrettait le temps où, sans un écu dans sa poche, il passait et repassait devant la maison de Mlle Rose, et où il regardait comme un jour heureux celui où il l'avait vue un instant.

— Qu'est-elle devenue ! se disait-il, que doit-elle penser de moi ?

Le sultan l'avait fait pacha. Hélas ! il faisait aussi peu de cas de cette dignité que M. Bernard des titres de noblesse. Un jour qu'il était seul dans un petit kiosque isolé et comme perdu à l'extrémité de ses jardins, son beau-père Hadgi vint l'y surprendre.

— Agib, lui dit-il en prenant gravement place sur un divan, il faut que je te raconte quelques-uns des plaisirs ineffables dont jouissent après leur mort les vrais croyants.

— Mon père, lui répondit Agib, vous m'avez comblé de richesses et d'honneurs, vos bienfaits ont dépassé vos promesses ; mais vous devez vous souvenir que vous m'avez promis

Nous sommes républicains aussi, et nous l'étions avant le 24 février, nous le serons malgré les déceptions qui pourraient nous atteindre, malgré les succès passagers de ceux qui essaieraient d'organiser contre nous les tyrannies du nombre, et les menaces de la misère !

Nous savons que la France a rompu sans retour avec le passé, sans renier sa gloire, et dans ce passé nous comprenons, nous, les crimes des tribuns aussi bien que ceux des rois. Mais, parce que la république est pour nous un dogme social, auquel nous avons foi, nous répudions pour elle toute force puisée dans une oppression même passagère. Il n'y a pas d'immortalité qui se fonde sur des ruines. Il faut que la démocratie soit le fruit pur du progrès accompli par les peuples instruits des principes apportés par le Christ, et non un stérile plagiat fait à Rome ou à Sparte. L'évangile a maudit ceux qui se servent de l'épée; il a repoussé les hommes de la peur; il a promis le domaine de l'intelligence et le bonheur aux pauvres résignés; il a maudit les riches intolérants et égoïstes; Lycurgue, au contraire, condamnait à mort les enfants disgraciés par la nature, et à l'esclavage les prisonniers de guerre. Les hommes de sang, les énergiques émondeurs de têtes et de fortunes, ne feraient qu'immobiliser nos institutions ou les façonner au règne d'un despotisme nouveau.

Aussi, entre eux et nous, il y aura guerre ouverte et sans merci, guerre de la parole, guerre de la plume. Jamais ceux qu'ils condamnent et qu'ils voudraient effrayer, n'auront recours contre eux aux moyens dont ils semblent prêts à user pour obtenir l'avantage. Mais qu'ils n'oublient pas que pour combattre et mourir, nous saurons puiser notre courage à une source intarissable : l'amour de la liberté, et la foi à son ascendant irrésistible ! D.

Les noms sortis du scrutin populaire ont été généralement accueillis avec faveur. Ils représentent l'opinion républicaine modérée, l'opinion démocratique, celle que nous avons toujours professée nous-mêmes, et dont nous ne nous départirons jamais !

Nous voulons le progrès complet, rapide, mais sans passer par l'anarchie; nous voulons la réalisation de cette formule inscrite sur les drapeaux de la patrie, et si souvent invoquée, mais sans la violence comme levier, comme moyen.

Une large part a été faite, dans la députation du Rhône, aux classes laborieuses, nous nous en réjouissons sincèrement. Nous sommes de ceux qui, sans répudier le talent et l'expérience des hommes du passé, croient que pour fonder un ordre de choses nouveau, que pour travailler à une rénovation sociale, les hommes nouveaux sont nécessaires, utiles, sinon indispensables.

La République française, en élargissant jusqu'à ses dernières limites la loi électorale, a fait un appel à toutes les capacités, dans tous les rangs de la société. Nous souhaitons vivement que nos représentants à l'Assemblée nationale y répondent glorieusement. Inconnus pour la plupart à l'heure où nous écrivons, il faut qu'ils se produisent au grand jour, qu'ils prennent une part active aux débats solennels qui s'ouvrent le 4 mai; il faut enfin que nous, population lyonnaise, nous sachions en qui nous avons placé notre confiance et notre espoir.

La seconde ville de France doit avoir des mandataires dignes d'elle. Ses suffrages ne sauraient se perdre sur des citoyens obscurs et sans valeur. La tribune est la pierre de touche des hommes éminents, la représentation du Rhône ne pourra rester silencieuse.

Des majorités aussi fortes que celles proclamées hier, entraînent une grave responsabilité: que nos députés les conservent toujours ! V.***

Hier, plusieurs journaux de Paris nous apportaient une protestation signée au nom d'un grand nombre d'ouvriers,

que l'on accusait d'avoir écrit, en quelque sorte sous la dictée de MM. Albert et Blanc, leur liste de candidats à la députation à déposer dans l'urne électorale. Aujourd'hui, les faits sont venus réduire cette protestation à sa juste valeur. Presque tous les bulletins dépouillés dans les sections des 8^e, 9^e et 12^e arrondissements, plus particulièrement habités par des ouvriers, étaient imprimés sans aucun changement, et portaient en tête, ainsi qu'on l'avait annoncé, MM. Albert, Ledru et Blanc. Ceci explique comment ces noms, écartés dans les autres arrondissements, ont obtenu un si grand nombre de suffrages. Il va sans dire que MM. Lamartine, Armand Marrast, les membres généralement aimés du Gouvernement provisoire sont repoussés au second plan, ce qui n'empêchera pas ces derniers d'être proclamés à une immense majorité.

A quatre heures, jeudi dernier, les résultats d'environ 50 sections de la Seine étaient connus, et dès à présent on peut se faire une idée positive, au chiffre des voix près, des élections de ce département. Les quinze premiers noms sont acquis définitivement; ce sont MM. Lamartine, Armand Marrast, Dupont (de l'Eure), Marie, Garnier-Pagès, F. Arago, Bethmont, général Duvivier, Crémieux, Béranger, Cavaignac, Cormenin, Carnot, Jules Bastide et Coquerel. Après cette unanimité de suffrages, les voix se répartissent sur plusieurs candidats, mais les dix premiers de ces derniers qui seront proclamés, appartiennent tous à la majorité modérée de la nation républicaine. Ainsi, sur 54 députés, le parti Lamartine et Armand Marrast, en comptera 25 à 28. Les révolutionnaires de la couleur Ledru et Flocon n'y figureront qu'en très petite minorité.

Les premiers renseignements qui nous parviennent des départements, quoiqu'ils ne nous donnent rien de définitif, nous apprennent que la proportion précédente se produit partout, en sorte que trois grands quarts de la représentation nationale, c'est-à-dire près de 710 membres seront d'une opinion sagement progressive quoique franchement républicains. Nous nous en félicitons pour le retour de la confiance et le rétablissement du crédit commercial, et surtout dans l'intérêt des grandes destinées du pays.

Les citoyens calmes et pénétrés de la grandeur du devoir qu'ils devaient bientôt accomplir, se sont sagement abstenus, jusqu'à ce jour, de toute manifestation qui pût apporter ou provoquer le moindre trouble à l'ordre public. Nous savons et nous avons compris combien il leur en a coûté pour faire taire les impressions si diverses qui se pressaient dans leur cœur.

Aujourd'hui que le devoir de citoyen est accompli, et que la voix de la France a parlé, que rien ne puisse comprimer les élans de notre patriotisme! Le moment est venu d'une éloquente manifestation légale. Faisons la demain, grande comme notre amour pour la patrie, sincère comme notre dévouement à la République.

Pressons-nous autour de nos généraux, et que notre concours et nos acclamations unanimes donnent à cette revue ce caractère solennel qui est le propre de toutes les démonstrations vraiment patriotiques.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME.

Le dépouillement général des votes a eu lieu aujourd'hui jeudi et n'a été terminé qu'à sept heures du soir.

Ont été proclamés députés du département de la Drôme à l'Assemblée nationale :

M. BONJEAN, avocat à la Cour de cass.,	60,836 suffr.
M. Philippe MATHIEU, de Romans,	37,858
M. SAUTEYRA, sous-commissaire du Gouvernement à Montélimar,	34,878
M. BAJARD, doct. en méd. à Saint-Donat,	34,744
M. REY, membre du conseil-général à Saillans,	34,673
M. CURNIER, ancien maire de Valence,	33,508

de me laisser ma religion, et de ne jamais faire d'efforts ni même de tentatives pour m'en détacher.

Cela est vrai, dit Hadgi sans s'émouvoir, et qu'Allah me punisse si je manque à ma parole. Ne me jugez pas mal, ô mon fils ! et écoutez-moi seulement. Je ne te parlerai pas des ruisseaux de miel et de lait qui coulent dans le Paradis, ni des arbres dont les feuilles font entendre une musique délicieuse quand elles sont agitées par un vent léger, je veux te dire seulement ce qui arrive au vrai croyant qu'a touché l'ange de la mort, lorsque après avoir passé le pont du jugement, il peut enfin s'arrêter au seuil du Paradis.

— Voyons, dit négligemment Agib.

— Avant d'entrer dans le Paradis, poursuit Hadgi, le juste se dirige un peu à gauche vers une petite mosquée qu'habite un saint derviche, et le derviche lui remet un sac de noisettes. On n'a qu'à casser une noisette et il en sort une houri éclatante de jeunesse et de beauté. Chaque noisette en renferme une, et, quand le sac est fini, on retourne chez le saint derviche, qui donne un autre sac, et ainsi de suite durant toute l'éternité.

Agib rit aux éclats en entendant cette tradition musulmane qu'on ne trouve pas dans le Koran, il est vrai, mais que rapportent les commentateurs, et qui est populaire parmi le bas peuple de Constantinople.

— Apaise tes ris, ô mon fils ! dit Hadgi, qui était un Turc plein de bon sens et d'instruction, et sans l'attacher à ce que présentent de ridicule à ton esprit des sacs de noisettes d'où sortent des houris, examine avec moi la leçon qu'a voulu nous donner le prophète.

— Si tu veux, répondit Agib, arrêter mes éclats de rire, dont je te demande pardon, car je n'entends point te blesser, explique-moi le sens mystique de tes paroles.

— Volontiers, mon fils : le divin prophète a voulu nous apprendre par là qu'il n'est point bon que l'homme vive seul, ni même qu'il vive avec une seule femme. Tu aimes Aischah, mon fils, dit Hadgi, elle se loue continuellement de toi, elle est heureuse de ton amour; mais toi, tu n'es point heureux. Ton sérail est vide, il ne contient que des esclaves nubienues, dont l'unique emploi est de servir Aischah; cependant, parmi ces esclaves, il en est quelques-unes de belles et qui pourraient attirer tes regards. Si leur teint cuivré te déplaît, tu es riche, que n'achètes-tu des filles de la Géorgie, de l'Arménie ou de la Grèce !... Tu me regardes avec étonnement, tu m'écoutes avec surprise; ce discours est nouveau pour un homme de l'Occident comme toi. O Agib ! lis l'histoire de notre prophète, et tu pourras y compter le nombre de ses femmes; tu y apprendras que tu peux, sans blesser notre loi ni nos coutumes, avoir jusqu'à quatre femmes légitimes, et que Dieu ne bénit pas les maisons dans lesquelles il ne naît point d'enfants; or, jusqu'aujourd'hui ma fille Aischah est stérile.

En entendant son beau-père parler ainsi, Agib tomba dans des réflexions profondes; non que ce langage l'étonnât, il était conforme aux mœurs des Orientaux, chez lesquels la polygamie est en honneur et la stérilité chez les femmes regardée comme une marque de la colère céleste; le langage du musulman était donc naturel, mais il ramena le jeune homme à sa propre situation. A quelque nécessité qu'eût cédé M. de Nérès, il ne pouvait pas se dissimuler qu'il avait agi en chevalier félon et discourtois; il avait abandonné une jeune fille qui n'aimait que lui seul, et cela au moment où elle s'exposait pour lui à toute la colère de son père, où même elle avait quitté pour le suivre la maison paternelle. On a beau être pacha, être couvert de diamants et s'appeler du

M. Théodore MORIN, fabricant, membre du conseil-général à Dieulefit, 30,398
M. BELIN, avocat, 25,114

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT DE L'AIN.

MM. BOCHARD. — REGIMBAL. — CHARRASSIN. — QUINET. — DRET. — BOUVET. — BODIN. — CHAMPVANS. — MAISSIAT.

Beaucoup de gens ne connaissent pas à fond les bases essentielles sur lesquelles est fondée l'utopie du communisme. Voici une pièce officielle qui pourra servir à cet enseignement :

EXTRAIT

du procès-verbal d'une séance tenue le 20 juillet 1841, par le comité des fondateurs du journal l'HUMANITAIRE.

« Nous avons, à l'unanimité, reconnu et adopté, en principe, les neuf questions suivantes comme base fondamentale de la doctrine communiste égalitaire :

« La Vérité :

« Est indivisible; elle seule doit guider la raison de l'homme; c'est pourquoi l'on doit la proclamer en tout et partout d'une manière convenable.

« Le matérialisme :

« Doit être proclamé, puisque c'est la loi invariable de la nature sur laquelle tout est basé, et que l'on ne peut la violer sans tomber dans l'erreur.

« La Famille individuelle :

« Doit être abolie, parce qu'elle établit le morcellement des affections, rompt l'harmonie de la fraternité, qui seule doit unir les hommes et devient la cause de tous les maux qui peuvent les perdre.

« Le Mariage :

« Doit être aboli, parce que c'est une loi inique qui rend esclave ce que la nature a fait libre et constitue la chair propriété individuelle; rend, par ce moyen, la communauté et le bonheur impossibles, puisqu'il est constant que la communauté n'admet aucune espèce de propriété.

« Les Beaux-Arts :

« Etant en dehors de la nature et des besoins de l'homme, ne peuvent être acceptés que comme délassement.

« Le luxe :

« Doit disparaître, par la même raison qu'il n'est pas dans la nature et dans les besoins de l'homme.

« Les Villes :

« Doivent être détruites, parce qu'elles sont un centre de domination et de corruption.

« Chaque Communauté :

« Devra avoir une spécialité d'état.

« Les voyages continus :

« Etant en rapport avec l'organisme et l'activité de l'homme, devront recevoir tous les développements possibles.

« Après avoir résumé ces neuf questions, nous avons passé à la discussion et adopté à l'unanimité :

« Que l'homme n'avait ni idée, ni goût, ni penchant, ni aptitude innés, parce qu'alors il faudrait admettre qu'il y a deux natures d'hommes différentes, ce qui est souverainement absurde, et par conséquent la communauté deviendrait impossible.

« Ensuite nous avons nié l'existence du dévouement, en reconnaissant que ce que l'on qualifiait tel aujourd'hui n'était que pur égoïsme ou la satisfaction impérieuse d'un besoin. »

Nous lisons dans le *Constitutionnel* du 27 avril :

PARIS, 26 AVRIL.

Nouvelles de la cour. — « Il y a eu hier déjeuner au Petit-

« Trianon. Il y avait des dames. M. Ledru-Rollin faisait les honneurs.

« Il y a eu aussi chasse à Chantilly; on a courru le cerf et fait des battues dans le parc d'Appremont. »

nom merveilleux d'Agib, une telle conduite laisse des remords; c'étaient ces remords qui l'empêchaient de remarquer la beauté de ses esclaves nubienues et d'acheter des femmes de la Géorgie ou de la Grèce; c'était bien assez d'avoir donné une rivale à Mlle Rose, sans lui en donner plusieurs, et sans se rendre parjure autant de fois qu'il serait faible. Hadgi était fâché de ne pouvoir faire sauter ses petits-enfants sur ses genoux; Agib était heureux au contraire de la stérilité d'Aischah, il ne se hâtait pas de répondre, lorsque Hadgi reprit la parole :

— Je vois ce que c'est, lui dit-il, nos femmes d'Orient ne te séduisent pas !

— Mon père, lui répondit Agib, votre fille se plaint-elle de son époux ?

— Au contraire, dit Hadgi, Aischah est heureuse, mais toi tu ne l'es pas... Ecoute... te souviens-tu de notre départ de Marseille ?

— Parfaitement.

— Te souviens-tu de cette jeune fille qui t'appela — Julien, Julien !

— Hélas ! oui, dit Agib.

— Tu aimes cette jeune fille ?

Agib baissa la tête.

— Et que ne le disais-tu ! s'écria Hadgi : nous l'aurions enlevée avec toi, et elle serait ta femme tout comme Aischah. Agib ouvrit de grands yeux.

— Mais, reprit Hadgi, tout n'est pas perdu; je puis envoyer à Marseille Ruben, ce maure qui t'a abordé à Marseille et qui t'a amené chez moi : il portera de l'or au père de la jeune fille et il l'achètera.

(La suite à un prochain numéro.)

Quelle audace! qu'on! c'est à la veille de l'ouverture des travaux d'une Assemblée qui va demander, à ceux qui se sont placés au pouvoir, un compte sévère de toutes leurs actions, placé au pouvoir, se permet à ce point de trancher du qu'un Satrape-Scapin, au mépris de toutes les misères qui accablent en ce moment les classes populaires. C'est à soulever d'indignation les âmes les plus indulgentes. Nous voudrions ne croire qu'à de la folie!

Nous avons publié, d'après la *Gazette des Tribunaux* de samedi dernier, des détails sur l'organisation des divers corps armés, formés en dehors de ceux qu'autorisent la loi ou les droits du Gouvernement provisoire. Cette publication a produit déjà deux bons résultats: d'abord celui de faire disparaître de la coiffure des officiers de la garde républicaine un emblème qui n'appartient plus à notre époque, le second de faire cesser la position anormale d'un corps auquel le *Moniteur* de vendredi 21 donnait le titre de Garde spéciale de l'Hôtel-de-Ville, et qu'un décret déclare devoir former un bataillon spécial de la garde républicaine.

Quand au corps des montagnards, ce que nous en avons dit a provoqué plusieurs questions qui nous sont adressées par correspondance. On nous demande, notamment, à quel corps appartient un poste qui occupe depuis plusieurs jours le rez-de-chaussée d'un hôtel, rue de Rivoli, 16, dans lequel sont placés les bureaux du journal fondé par M. Sobrier sous le titre la *Commune de Paris*.

Voici les renseignements que nous pouvons donner à ce sujet:

Les hommes de planton qui se trouvent casernés dans l'hôtel de la rue de Rivoli, 16, occupé précédemment par les bureaux de la maison du comte de Paris et de la duchesse d'Orléans, sa mère, appartiennent au corps des montagnards, formé, ainsi que nous l'avons dit, à la préfecture de police, au moment où, le 24 février même, MM. Sobrier et Caussidière venaient de s'y installer comme délégués du Gouvernement provisoire.

Ce corps, dont le noyau d'abord assez faible n'était composé exclusivement que de combattants, accourus des barricades du quartier Saint-Martin, du Palais-Royal et des Tuileries, s'étant grossi de Lyonnais empressés de venir se grouper autour de leur compatriote, M. Caussidière, se trouva bientôt porté à 700 hommes environ. Ce fut ce corps, dont nous avons eu le regret de signaler le manque de discipline, qui fut chargé au moment où se créèrent les premiers clubs, de faire le service d'ordre à l'entrée toujours turbulente et à la sortie des séances. C'est à ce titre sans doute qu'un détachement fut envoyé à l'hôtel de la rue de Rivoli, où le citoyen Sobrier a établi un club dont il a la présidence.

Quoi qu'il en soit, à la suite des mesures prises par le préfet de police, pour faire évacuer l'hôtel du quai des Orfèvres par les montagnards, casernés désormais, ainsi que nous l'avons annoncé, dans les anciens bâtiments de l'institution des jeunes aveugles, rue Saint-Victor, le Gouvernement provisoire a dû se préoccuper du soin de régulariser la position de ce corps, en dehors, jusqu'à ce moment, de toutes les conditions légales d'existence. C'est dans ce but qu'a été rendu le décret, en date d'hier, reproduit ce matin dans nos colonnes, et dont l'art. 2 est ainsi conçu:

« Le corps des Lyonnais (les montagnards), s'élevant environ à 700 hommes, sera réuni aux 1,500 hommes d'infanterie de la garde républicaine de Paris. »

Nous avons dit quel est l'uniforme de cette garde, dont l'effectif va ainsi se trouver porté à 2,200 hommes d'infanterie. Quant à la garde républicaine de l'Hôtel-de-Ville, devant former un bataillon spécial, voici quel sera son costume, que portent déjà quelques-uns de ses officiers: le pantalon garance, la redingote bleue, croisée sur la poitrine, avec larges revers blancs à liserés rouges; le sabre d'infanterie suspendu au ceinturon noir à plaque sur le devant; enfin, le chapeau de l'ancienne garde des consuls, à trois cornes, bas de forme, pompon rouge allongé et plumeau de crin retombant comme ceux de l'artillerie.

M. le ministre de la marine et des colonies a reçu le rapport suivant du chargé d'affaires de France à Venezuela, en date de Caracas, le 27 janvier 1848:

Monsieur le ministre, Je profite de la première occasion pour vous informer qu'un grand attentat a été commis le 24 de ce mois. Le congrès, qui s'était réuni pour délibérer sur l'opportunité de sa translation à Porto-Cabello, a été dispersé à coups de fusils. Trois de ses membres ont été tués, deux sont grièvement blessés. Dans cet épouvantable désordre, plus de trois cents personnes, parmi lesquelles plusieurs sénateurs et députés, échappés au massacre, se sont réfugiées sous le pavillon français que je m'étais empressé de faire arborer sur cette légation... Pendant toute la journée du 24, j'ai veillé moi-même, à ma porte, à la sûreté de mes hôtes, auxquels j'avais juré qu'on ne parviendrait jusqu'à eux qu'en passant sur mon cadavre. Le soir, on m'envoya, sur ma demande, une garde de 25 hommes; je n'en passai pas moins la nuit sur pied, me multipliant, autant que mes forces me le permettaient, pour rassurer tant de malheureux frappés de terreur, et qui n'avaient, disaient-ils, de confiance qu'en moi.

Aujourd'hui encore, j'ai chez moi plus de deux cents personnes qui bénissent le pavillon protecteur de la France.

J'ai eu aussi le bonheur de sauver la famille du général Paëz, que je tâcherai d'embarquer le plus tôt possible pour l'île de Curaçao.

Vous apprendrez d'ailleurs avec plaisir qu'aucun Français n'a souffert dans cette circonstance, grâce aux démarches que je me suis empressé de faire auprès de l'autorité, de concert avec mes honorables collègues les chargés d'affaires des États-Unis, d'Espagne et du Danemark. Ci-joint copie de la note que nous a adressé le ministre des relations extérieures, le jour même où nous avons été, à travers une soldatesque effrénée,

réclamer toute la protection qui était due à nos nationaux. J'avais d'ailleurs eu soin, quelques heures avant la catastrophe, d'aller en personne engager un grand nombre de Français à se réunir chez moi au moment du danger. La plupart ont préféré veiller eux-mêmes sur leurs établissements; et ils ont bien fait, je crois, car, d'après les mesures que nous avions prises, mes collègues et moi, les étrangers étaient peut-être, dès le 24 au soir, plus en sûreté chez eux que partout ailleurs. Tout le monde a maintenant les yeux fixés sur le général Paëz, qui se trouve dans les Llanos. Que dira-t-il d'un si horrible attentat? Nous ne serons fixés à cet égard que dans une quinzaine de jours.

Veillez agréer, etc. DAVID.
P. S. — La plus grande alarme règne toujours dans cette capitale. J'ai encore une centaine de personnes chez moi.

Pour que la ville ne fut pas entièrement désertée, le pouvoir exécutif a fait fermer le port de la Guayra. J'ai d'ailleurs réclamé et obtenu que les Français et nos bâtiments de commerce pussent quitter ces parages quand cela leur conviendrait.

Actes Officiels.

Paris, 27 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel*:

Rapport au Gouvernement provisoire sur l'établissement d'un bilan général à sanctionner par l'Assemblée nationale comme point de départ financier de la République.

Citoyens,

À l'époque de l'établissement du Gouvernement représentatif, en 1814, aucune comptabilité publique, à l'instar de celle que la France possède aujourd'hui, n'ayant existé sous l'Empire, non plus que pendant les périodes politiques qui l'ont précédé, il devint indispensable d'établir une séparation tranchée qui formât le point de départ financier du nouveau gouvernement. De là est né le *découvert du service antérieur au 1^{er} avril 1814*, dont la solde figure encore dans la situation générale de l'administration des finances. La nécessité de la même séparation n'a pas été reconnue lors de la Révolution de 1830, parce que la dynastie seule était changée, et que le principe constitutif du gouvernement restait la même. Nous sommes aujourd'hui placés dans d'autres conditions en passant d'une monarchie à une république. Je vous propose, en conséquence, citoyens, d'adopter une mesure analogue à celle de 1814, l'époque de séparation gouvernementale au point de vue financier demeurera fixée au 24 février, et les termes en seront obtenus, par voie rétroactive, en appelant toutes les branches de service, de recette et de dépense, à dresser le tableau des droits constatés et réalisés jusqu'à cette époque, pour servir avec le résultat du service de la trésorerie et de la dette inscrite, à déterminer ce chiffre du découvert total légué à la République par le Gouvernement déchu. Ce travail d'ensemble, dans le département des finances, demeurera chargé de centraliser sans retard les nombreux éléments, composera ainsi un *bilan général* à sanctionner, comme point de départ financier, par l'Assemblée nationale. Je ne doute pas, citoyens, que vous n'en apprécierez la haute utilité, et j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de décret nécessaire à cet effet.

Signé: GARNIER-PAGÈS.

Le Gouvernement provisoire décerne:

Les propriétaires d'immeubles grevés des hypothèques et privilèges spécifiés en l'art. 1^{er} du décret du 19 de ce mois, qui auraient négligé de faire les déclarations prescrites par l'art. 2, même décret, pourront être poursuivis directement pour le paiement de la contribution, sauf leur recouvrement contre les créanciers.

En cas de non paiement par les créanciers, le privilège attribué au trésor public, en matière de contribution directe, s'exercera avant tout autre sur les sommes dues par le propriétaire de l'immeuble grevé.

La contribution concernant des étrangers n'ayant point de domicile en France, sera comprise dans des rôles rendus exécutoires contre les propriétaires débiteurs, et recouverts, sur ceux-ci, à titre d'avance.

Les propriétaires débiteurs, avant de se libérer envers leurs créanciers, seront tenus de se faire représenter la quittance de la contribution établie par le décret du 19 avril, sous peine d'en demeurer personnellement responsables.

Signé: PAGRERRE.

— Les recettes du chemin de fer du Nord pendant la semaine finissant le 21 avril, se sont élevées à 258,827 fr. 86 c., dont 152,529 fr. 23 c. pour 57,011 voyageurs, et 106,298 fr. 61 c. pour les marchandises. La semaine correspondante de 1847 avait produit 249,765 fr. 08 c., dont 150,550 fr. 40 c. pour 55,118 voyageurs, et 119,252 fr. 65 c. pour les marchandises. La recette totale du 1^{er} janvier au 21 avril 1848, s'élève à 4,479,165 fr. 65 c.

— D'après le *Droit commun*, journal de Bourges, voici les noms des 9 candidats qui ont obtenu le plus de suffrages dans les cantons de Bourges, la Chapelle d'Angillon et la section de Saint-Florent, où cinq communes ont voté: M. Duvergier de Hauranne, 6226 voix; M. Vogne, 6025; Bidault, 5858; Bouzique, 5829; Pyat, 4944; Boissy, 4650; Duplan, 4545; Poisle-Desgranges, 5997; Michel (de Bourges), 5358.

PARIS, 27 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

— Nous avons déjà un journal rédigé sous les auspices de M. Raspail, d'autres sont publiés par les citoyens Cabot, Sobrier, Thoré. Il paraît que M. A. Blanqui veut aussi se faire journaliste. Car nous apprenons qu'il va publier, à partir du 1^{er} mai, un journal ultra-républicain.

— On dit qu'un des membres de la minorité du Gouvernement provisoire s'est séparé hier de ses collègues, et s'est réuni à la majorité qui s'est ainsi trouvée au nombre de 8.

— Un journal annonce, comme le tenant d'une source certaine, que le décret relatif à la reprise du chemin de fer par l'Etat, est à l'imprimerie du *Moniteur* ainsi qu'un autre décret consacrant le même principe pour les assurances contre l'incendie. Ces décrets seraient promulgués avant la réunion de l'Assemblée nationale.

— M. James Wilson, membre de la chambre des communes, dont le *Times* a annoncé la prochaine nomination comme vice-président de l'administration du commerce, n'a appris cette nouvelle que par ce journal et lorsqu'il était en route pour Paris.

— On nous assure que Mgr l'archevêque de Paris a fait des représentations à M. Carnot, ministre des cultes, au sujet de la composition du programme de la grande fête du 4 mai; il se plaint qu'on convie le clergé catholique à prendre place à la suite d'une statue symbolique et d'un char païen, et qu'on veuille renouveler les folies théophilanthropiques de Laveillière Levrault et de Robespierre.

— *Résultat connu des élections de la Seine-Inférieure.* — M. Lamartine a eu 47,449 voix, — Morlot 43,964, — Desjobert 43,844, — Lefort Gonssollin 48,827, — Lebreton 43,458, — Osmont 44,539, — Levassieur 45,941, — V. Grandin 45,685, — Cécille 45,679, — Germonière 42,621, — P. Lefebvre 42,197, — Girard 58,914, — Doubremel 57,151, — Sénard 53,659, — Ch. Dargent 53,506, — Bauthier 54,795, — Martinet 54,601, — Randoing 53,593, — Desmarest 53,535.

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE. — HOLLSTEIN, 25 avril. — Le Gouvernement provisoire a reçu aujourd'hui des dépêches de Londres, aux termes desquelles le cabinet britannique ne considère pas les démarches de la Diète germanique contre le Schleswig comme une déclaration de guerre contre le Danemarck, et restera par conséquent neutre pour le moment. Les nouvelles des journaux danois du 19 coïncident avec ce fait.

AUTRICHE. — VIENNE, 21 avril. — La Banque a résolu d'envoyer un million de florins à Lintz, un million à Brunn, un million à Bude et un million à Prague, pour fournir un secours à l'industrie. On croit que le gouvernement aura recours à la Grande-Bretagne pour faire un emprunt sur hypothèques.

Le comte Fiquelmont a invité, de la part du gouvernement autrichien, la Diète germanique à vouloir bien ajourner au 18 mai la réunion du parlement national allemand. Le gouvernement autrichien s'est mis d'accord, sur ce point important, avec le gouvernement prussien.

PRUSSE. — BERLIN, 25 avril. — Des nouvelles officielles, arrivées à l'instant, nous apprennent que le gouvernement danois a ordonné, le 19 courant, l'embargo à l'égard de tous les navires marchands se trouvant dans les ports danois, et à ses vaisseaux de guerre de capturer les navires prussiens.

DANEMARCK. — COPENHAGUE, 19 avril. — Aujourd'hui, la chambre de commerce a demandé aux négociants s'ils voulaient que Nambourg et Rubeck fussent considérés comme neutres: ils ont répondu affirmativement, mais on croit généralement que l'Elbe et la Drave seront bloquées.

HOLLSTEIN-RENSBOURG, 25 avril. — Un combat a eu lieu entre les troupes prussiennes et les Danois, près Bustorf. Les premiers se sont emparés de la ville de Schleswie.

COPENHAGUE, 19 avril. — Aujourd'hui, les premiers navires prussiens ont été amenés ici, et des vaisseaux de guerre sont partis pour le nord et le sud.

LEIPSIK, 25 avril. — Des lettres de Saint-Petersbourg nous apprennent que l'envoi d'or pour notre ville a été prohibé. Ou croit par conséquent que l'exportation de l'or sera défendue.

SUISSE. — GRISONS, Coire. — Des lettres particulières de la Lombardie, que nous recevons à l'instant, nous apprennent qu'un armistice général a été conclu.

ANGLETERRE. — LONDRES, 26 avril. — L'opinion en faveur, parmi le parti républicain, de Dublin, est, qu'il n'y aura point de mouvement avant le 25 mai, anniversaire de l'affaire du soulèvement de 1798; il est à croire qu'il n'y a pas de soulèvement bien défini.

On croit, dans la Cité, que M. Bulwer sera nécessairement rappelé de Madrid; on voudrait à tort qu'il fût remplacé par un chargé d'affaires ou un consul qui aurait pouvoir pour traiter avec le gouvernement espagnol.

La démonstration Chartiste à Calton Hill Edimbourg, a échoué. C'est à peine s'il y avait 6 à 700 personnes présentes. Le mauvais temps a forcé les assistants à se réfugier dans Adam Square. Il a été adopté un projet de mémoire à la reine, pour demander à S. M. de dissoudre le parlement.

PORTUGAL. — LISBONNE, 19 avril. — La majorité ministérielle, en faveur de l'élection directe, a été de 25 voix; maintenant l'opposition demande une nouvelle loi électorale et la dissolution des cortès. — Le gouvernement est inquiet sur les intentions des progressistes; il a adopté des mesures militaires de précaution. — On avait répandu dans la ville des proclamations incendiaires provoquant le détronement de la reine. — La reine a abandonné au trésor 39,000 liv. sterl. pour une année de revenu, afin de soulager le trésor de l'Etat. Le comité des finances a proposé de réduire le budget de 1848-49, de 600 contos de reis (160,000 liv. sterl.)

Du 20 avril. — Le bruit court que la reine Dona Maria est dans l'intention de rappeler Costa Cabral à ses conseils, mais cette nouvelle est d'autant moins croyable que le duc de Palmella est arrivé hier de Madère.

NOUVELLES LOCALES.

Avant-hier le corps des *Voraces* s'était, disait-on, présenté chez le général Gémeau, commandant la division, qui aurait refusé de les recevoir, par le motif qu'il ne reconnaissait que la garde nationale et l'armée et qu'il ne pouvait avoir de communications avec aucun corps n'ayant pas reçu de consécration légale.

Cette nuit, vers une heure, les *Voraces* se sont portés au nombre de plusieurs centaines à la Préfecture, où ils ont exprimé, à M. Martin-Bernard, l'intention d'obtenir, de la part du général Gémeau, des excuses au sujet de sa conduite à leur égard; ils demandaient, en outre, que leur organisation fut régulièrement reconnue.

Dans de longues explications, le Commissaire du Gouvernement a dû leur faire comprendre que cette prétention était inadmissible. Ils se sont résumés alors en demandant le renvoi immédiat de notre brave général.

— A l'heure où nous écrivons ces lignes, les abords des quais Monsieur et de la Charité sont encombrés de curieux qu'un spectacle pittoresque a attirés à la cérémonie de l'inauguration de l'arbre de liberté.

La fête se continuera toute la journée, et l'on annonce pour ce soir l'illumination des maisons situées sur le quai Monsieur, dont les fenêtres sont ornées de drapeaux aux couleurs nationales.

— Samedi passé, une triple cérémonie conviait les habitants de la commune de St-Didier-au-Mont-d'Or. Trois arbres de liberté devaient être simultanément plantés dans la journée: le 1^{er} sur la principale place, par la garde nationale, un deuxième par les citoyens de la commune, qui ont voulu, elles aussi, faire preuve de patriotisme, et se sont ensuite réunies dans un banquet fraternel, enfin un troisième a été élevé par les enfants.

La France peut compter sur la commune de St-Didier!

— Les habitants de la commune de Thizy, précédés de leur maire, s'étaient rendus hier dans notre ville, pour y venir prendre des armes qui leur avaient été délivrées dans la journée, lorsque, hier au soir, en retournant à Thizy, ils furent reconnus, à la Demi-Lune, par une compagnie des *Voraces* qui, après les avoir retenus, ne consentit à leur départ qu'après leur avoir délivré un permis.

Nonvelles Diverses.

DRAME SANGLANT A PHILADELPHIE. — Un crime affreux, encore enveloppé d'un profond mystère, et commis vers deux heures du matin, dans la nuit de mercredi, vient de jeter la ville de Philadelphie dans un douloureux émoi. Le théâtre de ce crime est une maison située au n. 59 de North fourth st., dont le bas était occupé par un nommé Rademacher, libraire et en même temps agent de la société homéopatique de Leipsick. Dans la partie supérieure demeurait un lithographe du nom de Koellner.

Jeudi, vers deux heures du matin, un cri déchirant, parti de la chambre de Rademacher et suivi d'un bruit sourd, réveille tous les voisins et particulièrement Koellner et sa femme. Tous deux s'élancent dans l'escalier; mais en arrivant à la porte de Rademacher, ils la trouvent fermée en dedans. Koellner court chercher une hache, et au moment où il s'apprête à briser la porte, celle-ci s'ouvre tout-à-coup, et Rademacher, sanglant et se soutenant à peine, vient tomber entre ses bras en criant: « Oh! Dieu! mon père! »

Koellner soutient son voisin, qu'il croit en proie à un accès de délire, causé par une maladie dont il souffrait depuis quelque temps. Mais bientôt Rademacher lui apprend qu'un homme s'est introduit dans sa chambre et a voulu le tuer d'un coup de pistolet. L'arme a raté et le meurtrier a tenté alors d'assommer sa victime. Le malheureux croit, du reste, que cet assassin n'était pas seul et que sa femme a dû être également attaquée. Bientôt en effet on découvre au pied du lit le cadavre de Mme Rademacher, baignant dans une mare de sang et complètement privé de vie, bien que tiède encore.

L'autopsie a démontré que le crime avait été commis à l'aide d'instruments tranchants et contondants. La victime porte à la tête des traces de contusions; mais la mort a été déterminée par une blessure qui a pénétré jusqu'aux poumons. On a retrouvé sur le parquet un tranchet de cordonnier dont le manche était brisé.

Pour comprendre comment ce crime a pu être commis, il faut savoir que les fenêtres de la chambre où couchait Rademacher, lequel ne fermait jamais ses volets, donnent sur un hangar élevé d'environ dix pieds au-dessus du sol et commun aux deux maisons n^{os} 57 et 59 North Fourth street. Derrière la maison n^o 57 grimpe une treille qui forme une véritable échelle par où l'on suppose que les meurtriers ont dû arriver sur le toit du hangar. Enfin, entre les deux cours règne une allée qui forme une espèce de passage allant aboutir dans Loxley's Court et Arch street. C'est par là qu'ont dû pénétrer et s'enfuir les malfaiteurs.

Malheureusement, dans sa première émotion, Koellner n'a songé qu'à appeler les voisins par la fenêtre, et il n'a pas re-

marqué si celle-ci se trouvait ouverte. Des traces de sang sur les rideaux, sur l'appui, sur les volets intérieurs, témoignent que les assassins ont passé là. Mais au dehors, ces indices disparaissent complètement: on ne retrouve ni trace de sang, ni empreintes de pieds: une seule tache de sang a été découverte sur le haut de la barrière qui se trouve à l'extrémité du hangar. La pluie qui n'a cessé de tomber pendant la nuit, a sans doute lavé les signes révélateurs qui eussent permis de suivre les assassins à la piste.

Rademacher, dont les idées étaient d'abord dans un désordre complet, a pu, dans la journée, parler d'une manière moins incohérente. Mais il déclare que l'obscurité où était plongée la chambre ne lui a permis de rien voir. Les meurtriers n'ont d'ailleurs prononcé aucune parole. Un mystère profond enveloppe donc ce crime audacieux.

— Monseigneur Affre, archevêque de Paris est allé mardi dernier visiter les blessés de février, au palais des invalides civils (Tuileries) où se trouvait encore 70 malades. Les blessés ont prié le prélat d'offrir en leur nom à la sœur de bons secours qui leur donne des soins depuis deux mois, une médaille en argent qu'ils ont fait frapper à la Monnaie de Paris. La sœur n'avait pas pu accepter directement ce présent parce que le règlement de l'ordre de Bons Secours défend aux sœurs de rien accepter de leur malade.

— Au commencement de ce mois, des désordres qui avaient leur origine dans un fait complètement étranger à la politique et bien futile, se manifestèrent dans le 5^e régiment de cuirassier.

Plusieurs centaines de cavaliers, égarés par des suggestions intéressées, et pour la plupart ivres de vin et d'eau-de-vie, étaient descendus, à onze heures du soir, dans la cour de leur caserne, et menaçaient, à grands cris, d'en forcer la porte pour aller chercher et ramener en triomphe un officier qu'ils savaient devoir être et qui a été sévèrement puni.

Le tumulte était menaçant. Le colonel du 5^e cuirassiers, le citoyen Anfray, en fut prévenu. Il courut à la caserne, pénétra, non sans peine, au milieu de la foule ameutée, et chercha, par ses paroles, à la ramener au calme et à la discipline. Ses efforts furent vains: le bruit couvrit sa voix.

Soudain, il va droit au cuirassier qui paraissait le plus ardent, il le saisit au collet et d'une voix retentissante, il s'écrie: « Au nom du peuple français! je déclare cet homme chef de l'émeute et, sur mon honneur, avant huit jours, il sera condamné à mort et fusillé, si la sédition ne s'apaise à l'instant. »

Cet acte de vigueur intimide les plus mutins. Le salme se rétablit comme par enchantement; les cavaliers regagnent leurs chambres, et le colonel sort laissant tout dans le plus grand ordre.

Le lendemain, le général commandant le département réunit le régiment, en passe la revue, le fait former en carré et lui adresse quelques paroles fermes, dignes, sorties du cœur. Son allocution est couverte par les cris de *Vive le colonel!*

Depuis, le 5^e régiment de cuirassiers n'a cessé de donner l'exemple de la meilleure discipline.

Le ministre de la guerre a félicité le colonel Anfray sur sa conduite si noble, si courageuse.

Cet officier doit être donné en exemple à tous ses camarades.

DEPARTEMENTS.

Des lettres d'Arles rapportent qu'une scène violente a troublé les opérations électorales. Le sous-préfet Gleize-Crivelli n'ayant pas craint, dit-on, d'arracher des bulletins aux électeurs, ses adversaires, a failli devenir victime, de l'indignation des assistants. Renversé et traîné par terre, il n'a été délivré que grâce au secours de la garde nationale.

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* du 27 avril:

AVIS A NOS CONCITOYENS.

Nous sommes avertis qu'un grand nombre d'émissaires, qui sont sous l'influence de M. Ledru-Rollin, parcourent aujourd'hui, 26, les ateliers, déclarant que si les candidats démocratiques purs ne sont pas élus, IL FAUT TAPER DEMAIN. Ce sont leurs expressions propres.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne faut à ces menaces, nous engageons tous les honnêtes gens à se tenir en garde, contre les projets de ces malfaiteurs.

TOULON, 27 avril. — Abd-el-Kader a été informé, dans le courant de la semaine dernière, de la décision prise à son égard par le Gouvernement provisoire de la République, et malgré tous ses efforts pour conserver un calme apparent, les personnes qui l'entouraient n'ont pu se méprendre sur la nature des sentiments qui l'agitaient. Cependant, l'ordre du Gouvernement de diriger Abd-el-Kader sur le château de Pau étant irrévocable, on dut s'occuper immédiatement des préparatifs du départ, et tout cela s'est fait secrètement.

Dimanche, un peu après-midi, et pendant que la grande affaire des élections occupait en ville tous les esprits, une voiture de place et plusieurs omnibus transportaient du fort Lamalgue à Castignean, en longeant les lices, Abd-el-Kader et sa suite. Là se trouvaient des embarcations sur lesquelles ces Arabes, au nombre de plus de cinquante, prirent place

pour se rendre à bord des vapeurs qui les attendaient.

Abd-el-Kader et ses plus proches parents, les colonels Lheureux, commandant supérieur du fort Lamalgue, et Damas, en mission depuis quelque temps auprès de l'émir, se sont embarqués à bord du *Minos*; les Arabes de la suite, formant deux catégories, ont été répartis sur les petits vapeurs le *Pingouin* et le *Liamone*. Ce dernier navire était déjà de retour ce matin, ce qui nous fait supposer qu'il n'a pas dépassé l'île Ste-Marguerite.

— Le brick-transport de l'Etat la *Pintade* s'est fait expédier à la santé. Ce bâtiment est envoyé à Alger.

P. S. Les vapeurs le *Minos* et le *Pingouin*, ayant à bord Abd-el-Kader et les Arabes de sa suite qui se rendent avec lui au château de Pau, doivent débarquer leurs passagers à Cette. Le convoi suivra ensuite le canal du Midi jusqu'à Toulouse, où des voitures seront mises à sa disposition pour le reste du trajet.

Le vapeur le *Liamone* a pris aujourd'hui les Arabes du fort Lamalgue, qui n'ont pas été autorisés à suivre Abd-el-Kader, pour les transporter à l'île Sainte-Marguerite.

Ephémérides de la Révolution Française.

29 avril 1792. — Décret portant création de 500 millions de francs en assignats. Cette émission nouvelle d'assignats élève la somme de ce papier monnaie mis en circulation à 1,900 millions de francs.

29 avril 1794. — Décret de la Convention portant qu'il n'est permis à aucun fonctionnaire public de renoncer à son traitement.

Bourse de Paris du 27 avril 1848.

Cinq pour cent, 69	— Dito	Quatre canaux, »
fin courant, 68 75	— Trois pour cent, 47	Rentes de Naples, » »
— Dito fin courant, 47 25	— Quatre pour cent, » »	Dettes actives d'Espagne, » »
Actions de la banque, 1490		Emprunt romain, 55 1/2
		Oblig. piémontaise, 860 »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans	590	Orléans-Vierzon	250 »
Paris à Rouen	420	Montereau à Troyes	120 »
Rouen au Havre	205	Nord	360 »
Paris à Strasbourg	356 25	Amiens-Boulogne	» »
Paris à Lyon	303 75	Tours à Nantes	342 50
Avignon à Marseille	215	Dieppe	» »
Versailles, rive droite	115	Bordeaux à Cette	» »
Id. rive gauche	105	Lyon à Avignon	» »
Bâle à Strasbourg	90	Centre	» »
Saint-Germain	»	Paris à Sceaux	» »
Orléans-Bordeaux	398 75	Seaux	» »

On était toujours occupé des élections plus que de transactions sur les fonds publics. On savait à peu près à quoi s'en tenir sur les élections de Paris, dont les 3/4 ou les 7/8 seront modérées, et l'on commençait à se préoccuper des élections des départements voisins de Paris, et partout les ultra révolutionnaires étaient relégués sur les listes, de manière à n'avoir aucune chance de succès. On citait entr'autres dans cette catégorie les départements de l'Aisne, de la Somme et de la Seine-inférieure. Quelques journaux parlent encore ce matin de la possibilité d'une prochaine publication du décret sur les chemins de fer; mais l'opinion générale de la bourse s'accorde à regarder la mesure comme ajournée jusqu'à l'Assemblée nationale. On prétend même que la hausse de la rente est pour beaucoup dans ce revirement des décisions de M. Garnier-Pagès.

Le 3 0/0, fermé hier à 44 50, a ouvert à 47 50 et a même fait 48; on a fléchi à 46 25 et on reste à 47.

Le 5 0/0, fermé hier à 65, a fait 67 et 69, a fléchi à 67, reste à 69.

La banque de France a monté d'emblée à 1575 et 1580, elle a rétrogradé à 1480 et ferme à 1490. Les obligations de la ville ont monté de 5 fr. à 1035; la Vieille-Montagne de 100 francs à 1900.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Etude de Me CHATELET, huissier à Lyoo, petite rue

Mercière n^o 13.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le jeudi, quatre mai 1848, dix heures du matin, à la Guillotière avenue de Vendôme, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une maison dite communément baraque, construite en pizé, maçonnerie et briques, couverte en tuiles creuses, ayant cinq ouvertures au premier étage et quatre au rez-de-chaussée; à la suite, un hangar en planches couvert de tuiles creuses; confinée au nord par la maison Péguet, et au sud par un jardin occupé par Fillion; le tout construit sur le terrain appartenant aux Hospices de Lyon, masse 59.

Avis divers.

SEUL VÉRITABLE SAVON GLAISE.

Dépôt général pour tous les épiciers, 10, rue de la Cage, magasin de laines et de couvertures, au Mouton Blanc.

A LOUER DE SUITE

En totalité ou en parties, une MAISON de campagne meublée, avec jardin et promenade dans un vaste clos, située à Vaise, du côté de Gorge-de-Loup, vieille route du Bourbonnais, n. 15 et 17; s'y adresser pour la visiter, et pour la location, à M^e LAVAL, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 10.

ON DONNE 10,000 FRANCS

à celui qui prouvera que l'Eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves! Cette Eau de Lob arrête aussi la chute des cheveux, les régénère et les conserve jusqu'au tombeau. — Flacon à 5 et 10 fr. — S'adresser à M. Léopold Lob, chimiste, rue Saint-Honoré, 281, à Paris. On expédie. (Affranchir.)